

MAIRIE  
DE  
**PONTGIBAUD**  
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230  
Téléphone: 0473.88.70.42

**COMPTE-RENDU  
REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AOUT 2020.**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme DONNET, Mme BLOSSE, M. MULLER, M. BOUBET, adjoints, M. FOURNIER, Mme GANDEBOEUF, Mme MEUNIER, Mme DUPECHAUD, M. BARBECOT, M. MAURY, M. MALLEPERTUS, M. FOURNIAL, M. BARBARY.

Absent: M. RABATEL.

Mme DONNET a été désignée secrétaire.

**Suivant l'alinéa 4 de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le « Maire rend compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance du conseil municipal, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider, s'il désapprouve à la majorité l'initiative du Maire, le renvoi de la discussion pour tout ou parti de l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve l'urgence de l'ordre du jour de la séance.

## **I – REPAS CANTINE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE AIME COULAUDON.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les repas de la cantine scolaire de l'école primaire Aimé COULAUDON étaient confectionnés et livrés par l'E.H.P.A.D. « Le Relais de Poste ».

A compter de la rentrée scolaire 2020 -2021, la livraison des repas n'étant plus possible, Monsieur le Maire propose de changer de fournisseur.

Il fait part de la proposition d'API Restauration, société dont le siège social se situe à MONS EN BAROEUL (59) mais qui a une agence régionale installée à LEMPDES (63).

Cette société livre, entre autres, l'école primaire de la Commune de ST-OURS-LES-ROCHES (63).

API Restauration propose un prix de vente du repas complet sans pain à de 3,45 € T.T.C. pour les enfants maternelle/primaire et à 4,46 € T.T.C pour les adultes.

Au vu des tarifs proposés, Monsieur le Maire suggère de modifier le montant du repas facturé aux parents d'élève en le fixant à 3,90 € T.T.C. et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il propose de modifier également celui facturé aux adultes qui serait de 4,91 € T.T.C à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

A la majorité, le Conseil Municipal :

1°) dénonce la convention, qui liait la Commune à l'E.H.P.A.D. « Le Relais de Poste » pour la fourniture et la livraison des repas, à compter de ce jour ;

2°) décide d'accepter l'offre de la société API Restauration, dont le siège social se situe à MONS EN BAROEUL (59) mais qui a une agence régionale installée à LEMPDES (63), pour la confection et la livraison des repas pour les élèves de l'école primaire Aimé COULAUDON ;

3°) accepte les termes du contrat avec API Restauration ci-joint en annexe de la présente délibération ;

4°) dit que la dépense sera affectée à l'article 611 du budget principal ;

5°) précise que le tarif du repas facturé aux parents des enfants en maternelle/primaire sera de 3,90 € T.T.C. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le prix du repas facturé aux adultes sera de 4,91 € T.T.C. à compter de la même date ;

6°) autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire de séance,

Mme A.M. DONNET